



Chassieu, le 02 octobre 2018

Mairie de Jonage
Place Charles de Gaulle
69330 JONAGE

A l'attention de Monsieur Lucien Barge
Maire de Jonage

Objet: Dossier ICPE autorisation Chimimeca ZAC des Gaulnes

Consultation relative à l'usage du site en cas de cessation d'activités.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du projet d'implantation de Chimimeca sur la ZAC des Gaulnes, avenue Marcel Dassault, nous réalisons actuellement le dossier de demande d'autorisation environnementale unique au titre de la législation sur les installations classées (ICPE) concernant les activités.

Pour mémoire, les activités du site seront la production de produits aqueux destinés au traitement de surface. La formulation des préparations s'opérera par simple mélange à froid des différentes matières premières.

Le classement en autorisation du site est lié au stockage et à l'emploi de produits acides classés dangereux ou toxiques.

Conformément à la législation des installations classées et selon l'article R512-46-4,5 et 6 du Code de l'Environnement, il est désormais nécessaire de consulter le propriétaire de la parcelle et la collectivité compétente en matière d'urbanisme concernant l'usage projeté du site en cas de cessation d'activités.

La procédure de cessation d'activité relève de la réglementation ICPE applicable.

Cette consultation s'effectue dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation afin de valider, notamment, la cohérence de l'état environnemental du site avec les éventuels usages futurs tels qu'ils ont pu être envisagés dans le cadre du PLU.

En cas de cessation d'activités totale sur le site et conformément à la réglementation en vigueur, l'exploitant Chimimeca procédera, à l'arrêt total des installations et à leur démantèlement, à l'élimination des déchets par des filières agréées et à la mise en sécurité du site notamment vis-à-vis du risque incendie ou explosion.



Dans la mesure où le site est implanté au sein d'une zone à vocation industrielle classée en zone AUI1 au niveau du PLU, il est projeté de conserver, pour ce site, un usage à vocation industrielle en cas de cessation de cessation définitive de l'activité projetée. Il ne sera donc pas envisagé de changement d'usage.

Nous vous serions gré de bien vouloir transmettre votre avis sur cet usage futur dans l'hypothèse d'une cessation d'activités, et de nous confirmer la cohérence de cet usage avec le plan local d'urbanisme en vigueur actuellement et dans un avenir proche.

Nous vous remercions vivement par avance de bien vouloir nous transmettre par retour votre avis dans les meilleurs délais, afin que nous puissions intégrer cet avis au dossier de demande d'autorisation. Vous serez consulté réglementairement ultérieurement sur la totalité du projet dans le cadre de l'instruction du dossier et de la procédure de consultation.

Restant à votre disposition pour tout renseignement technique concernant le projet, et dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Tanguy CAILLEUX
Président

CHIMIMECA S.A.S.
42, rue Ampère - Z.I. 69680 CHASSIEU
Tél. 04 72 47 57 00 - Fax 04 72 47 57 09
SAS au capital de 307 000 €
SIRET 316 238 294 00060 - NAF 2561 Z
contact@chimimeca.com